# Conférence du désarmement

Français

**Compte rendu définitif de la mille quatre cent troisième séance plénière**
Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 31 janvier 2017, à 10 h 10

*Président(e)* : M. Adrian Cosmin Vierita ..... (Roumanie)

GE.17-10071 (F) 040618 060618

*1710071*

Merci de recycler

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1403e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Je vous souhaite la bienvenue à la deuxième séance plénière de la session de 2017 de la Conférence du désarmement. Permettez-moi tout d'abord de souhaiter une heureuse année lunaire à ceux d'entre vous qui la célèbrent.

Comme je l'ai indiqué hier à la réunion des Présidents de la session de 2017 et aux coordonnateurs des groupes régionaux, mon propos est aujourd'hui de commencer par inviter les pays qui souhaitent faire une déclaration d'ordre général à prendre la parole. J'attends également avec intérêt vos observations relatives à l'approche que je vous ai exposée la semaine dernière et qui vous a été communiquée dans le document officieux préparé par ma délégation. J'espère que la discussion se déroulera dans un esprit d'ouverture et de franchise et qu'elle nous permettra d'être opérationnels le plus rapidement possible.

Avant de passer au point suivant de nos travaux du jour, j'ai le plaisir de souhaiter la bienvenue à un nouveau collègue qui a accepté la responsabilité de représenter son gouvernement à la Conférence : Son Excellence Nobushige Takamizawa, Représentant permanent du Japon.

Avant de poursuivre, quelques questions réclament notre attention. La semaine dernière, nous avons adopté l'ordre du jour de la session de 2017. Il a été publié sous la cote CD/2085. Nous avons également invité 27 États non membres à participer aux travaux de la Conférence conformément aux articles 32 à 36 du Règlement intérieur de la Conférence. Depuis notre dernière séance plénière, nous avons reçu des demandes de quatre délégations souhaitant participer à nos travaux en qualité d'États non membres. La liste dont vous êtes saisis dans le document CD/WP.598/Add.1 comprend toutes les demandes qui nous étaient parvenues à la date d'hier, lundi 30 janvier 2017, à 15 heures. Les demandes reçues après la publication de ce document seront examinées lors de la prochaine séance plénière.

Y a-t-il des commentaires concernant ces demandes ?

Puis-je considérer que la Conférence décide d'inviter ces États à participer à nos travaux conformément au Règlement intérieur ?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Permettez-moi à présent de suspendre brièvement la séance afin de permettre aux représentants des États non membres qui viennent d'être invités à participer aux travaux de la Conférence de prendre place dans la salle du Conseil.

*La séance est brièvement suspendue.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : La séance reprend. À ce stade, je propose de passer à la liste des orateurs pour aujourd'hui. Les délégations suivantes ont demandé à avoir la parole : Japon, Chili, Malte au nom de l'Union européenne, Allemagne, Belgique, Bulgarie, Norvège, France et Italie.

Je donne à présent la parole au Représentant du Japon, l'Ambassadeur Nobushige Takamizawa.

**M. Takamizawa** (Japon) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner la parole ; je vous remercie également pour l'accueil chaleureux que vous m'avez réservé au sein de cette auguste instance. J'ai hâte de travailler avec vous et avec tous les autres éminents Représentants présents dans cette salle.

Monsieur l'Ambassadeur Vierita, je tiens d'emblée à vous féliciter pour votre accession à la première présidence de la session de 2017 de la Conférence du désarmement, qui se trouve dans une phase critique. Je vous assure du plein appui et de l'entière coopération de ma délégation pendant votre mandat.

Le Japon, qui est le seul pays à avoir jamais subi des bombardements nucléaires en temps de guerre, s'est attaché à promouvoir le désarmement et la non-prolifération nucléaires au travers de mesures pratiques et réalistes afin de parvenir à un monde exempt

d'armes nucléaires. À cet égard, je tiens à saluer votre initiative visant à relancer et à faire progresser la Conférence. Votre proposition de créer un groupe de travail officiel assorti de sous-groupes permettrait la tenue de discussions de fond entre les États dotés d'armes nucléaires et les États non dotés d'armes nucléaires. Dans le même temps, je voudrais souligner que ces discussions au sein du groupe de travail devraient être menées de manière à nous conduire à de futures négociations.

La Conférence est confrontée à de graves difficultés en raison de l'impasse dans laquelle elle se trouve depuis deux décennies. Ma délégation ne ménagera pas ses efforts pour travailler en étroite collaboration avec vous et d'autres délégations afin que la session de 2017 de la Conférence du désarmement soit productive.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant du Japon de sa déclaration et des paroles aimables adressées au Président. Je donne à présent la parole à la Représentante du Chili, l'Ambassadrice Marta Maurás.

**M^me^ Maurás** (Chili) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous adresser nos félicitations et à vous souhaiter bonne chance dans l'exercice de votre présidence de la Conférence du désarmement.

La revitalisation des travaux de cet organe multilatéral demeure notre objectif commun ; il s'agit d'un objectif que nous poursuivons depuis longtemps, nonobstant notre incapacité à concrétiser les idées intéressantes proposées lors de notre dernière session. Nous avons le devoir de continuer à travailler ensemble et de ne pas nous résigner à une impasse aussi regrettable et aussi inacceptable. À cet égard, le Chili apprécie et appuie la proposition que vous avez fait circuler à la session en cours, Monsieur le Président, concernant la création d'un groupe de travail chargé d'élaborer un programme visant à réaliser des progrès tangibles face aux différents défis auxquels la Conférence est confrontée.

En tant que membres de cette instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement, nous devrions sans aucun doute engager des discussions de fond sur les divers sujets, tout en veillant à ne pas perdre de vue notre mandat de négociation d'instruments multilatéraux de désarmement. Il est vain de mettre en place un espace de dialogue si nous ne gardons pas cette tâche essentielle à l'esprit.

Cette année, nous espérons pouvoir réaliser des progrès dans divers domaines du désarmement multilatéral. Nous nous félicitons en particulier du lancement, en mars, des travaux du groupe d'experts chargé d'examiner le texte d'un futur traité sur l'interdiction des matières fissiles. Nous espérons que ce groupe pourra progresser sur la voie de l'élaboration des éléments clefs d'un tel instrument international.

Nous notons également avec intérêt que cette année marque le début du cycle préparatoire de la prochaine Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Le Chili se félicite de ce que le Comité préparatoire se réunira à Vienne sous la présidence de l'Ambassadeur des Pays-Bas, M. Henk Cor van der Kwast. Le Chili salue tout particulièrement l'approche sérieuse et proactive des Pays-Bas ; en mars, le pays accueillera un atelier régional visant à encourager nos experts locaux à discuter des principaux défis inhérents au Traité.

Il est essentiel d'associer tous les États parties au Traité à ces discussions dès le début du cycle d'examen afin de s'assurer que la Conférence d'examen de 2020 soit plus fructueuse que celle de 2015. Le fait que ce rassemblement n'a pas permis d'aboutir à un document final reflète les clivages importants qui existent dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires.

Le Chili a toujours estimé qu'il importe d'étudier toutes les possibilités si nous voulons progresser dans le sens de l'élimination totale de toutes les armes de destruction massive. Nous trouvons particulièrement préoccupant qu'il n'existe toujours pas d'instrument international interdisant les armes de destruction massive les plus meurtrières et les plus destructrices. Nous avons donc participé activement aux discussions du Groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, et nous avons coparrainé la résolution 71/258 de l'Assemblée générale, par laquelle une conférence a été convoquée en vue de négocier un instrument

visant à interdire les armes nucléaires. L'objectif de la conférence sera de créer un instrument qui complète − plutôt que de remplacer − le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, comblant ainsi le vide juridique existant.

Le Chili se félicite de la nomination du Costa Rica à la présidence de cette importante conférence qui, nous l'espérons, bénéficiera de la participation de nombreuses délégations, y compris celles qui n'étaient pas initialement favorables à la tenue d'une telle conférence. Nous avons écouté avec intérêt les délégations qui estiment que le moment n'est pas opportun pour négocier un traité d'interdiction sous prétexte que nous devrions attendre que les conditions nécessaires soient réunies ou que les besoins en matière de sécurité nationale soient pris en compte. Toutefois, il s'agit d'un processus multilatéral qui émane précisément de la profonde préoccupation de la majorité des États au sujet des conséquences humanitaires catastrophiques de l'emploi d'armes nucléaires. Cela aura un impact non seulement sur la sécurité des États, mais aussi, et surtout, sur la sécurité des populations, qui sont au cœur de notre conception multidimensionnelle de la sécurité.

Nous sommes préoccupés par les progrès limités réalisés dans la réduction du rôle des armes nucléaires dans les doctrines de sécurité et de défense des États dotés d'armes nucléaires et de ceux qui sont sous la prétendue protection de la dissuasion nucléaire étendue. Le Chili partage les préoccupations exprimées par le Secrétaire général de l'ONU, M. António Guterres, dans le message qu'il a adressé lors de la séance plénière de la semaine dernière, au sujet de ce qu'il a appelé les récentes manœuvres d'intimidation en rapport avec les armes nucléaires. Ces manifestations ne contribuent en rien à instaurer la confiance nécessaire pour faire face à la menace posée par les armes nucléaires ; elles se sont par ailleurs accompagnées d'inquiétants programmes de modernisation des systèmes d'armement, lesquels détournent d'énormes quantités de ressources qu'il vaudrait mieux consacrer à la lutte contre les effets du changement climatique et à la mise en œuvre du Programme pour le développement durable à l'horizon 2030.

Cette situation déplorable a été dénoncée dans le *Bulletin of the Atomic Scientists*, lequel, dans son dernier numéro du 26 janvier, a avancé l'horloge de l'apocalypse de 30 secondes. Cela signifie qu'il ne reste plus que deux minutes et demie avant minuit. Cela peut sembler lointain et irréaliste, mais cela pourrait se produire de notre vivant, ou du vivant de nos enfants, si nous ne parvenons pas à inverser la tendance. Pour ce faire, nous devons tous œuvrer de concert dans le respect des principes du système multilatéral, parce que l'élimination de toutes les armes nucléaires profitera à toutes les nations, et parce que sauver la planète et l'humanité transcende tous les intérêts nationaux. Il nous faut admettre que nous n'en sommes qu'au début d'un processus complexe qui prendra probablement plus de temps que nous le souhaiterions ; nous notons toutefois avec satisfaction que, pour la première fois depuis de nombreuses années, nous avons maintenant une réelle possibilité de faire des progrès tangibles dans ce domaine.

Ma délégation salue cette évolution et estime que nous devrions effectivement aborder la question au sein de cette instance, dans la mesure où ce processus nécessaire et urgent est susceptible de contribuer à revitaliser, avec une attention et un enthousiasme renouvelés, le débat stagnant sur le désarmement.

Enfin, étant donné l'incertitude qui caractérise actuellement le contexte international, il est important de persévérer dans nos efforts multilatéraux : ce n'est qu'avec la volonté politique collective et la coopération de tous que nous pourrons progresser dans nos efforts pour protéger nos citoyens et éloigner le risque d'apocalypse nucléaire.

Je réaffirme la volonté de ma délégation de travailler avec vous et les membres de cette instance pour atteindre nos objectifs communs.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante du Chili de sa déclaration et des paroles aimables adressées au Président. Je donne maintenant la parole au Représentant de Malte au nom de l'Union européenne. Monsieur l'Ambassadeur Carl Hallergard, vous avez la parole.

**M. Hallergard** (Malte) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, j'ai l'honneur de m'exprimer au nom de l'Union européenne. Les pays candidats de l'ex-République yougoslave de Macédoine, du Monténégro, de la Serbie et de l'Albanie ; la Bosnie-

Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel ; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova et la Géorgie, se rallient à la présente déclaration.

Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession au poste de premier Président de la Conférence du désarmement à sa session de 2017. Nous vous soutiendrons pleinement dans vos efforts pour assurer le succès du début de cette session.

Nous saisissons l'occasion pour remercier le Secrétaire général de l'ONU et le Haut-Représentant pour les affaires de désarmement pour les messages délivrés la semaine dernière, ainsi que pour leur engagement et leur intérêt pour les travaux de la Conférence. Nous avons tous entendu l'appel urgent qu'ils ont lancé à la Conférence afin qu'elle entame des négociations trop longtemps différées. L'Union européenne et ses États membres soutiennent fermement cet appel.

Je tiens tout d'abord à souligner que le 16 janvier 2017 a marqué le premier anniversaire de la mise en œuvre du Plan d'action global commun convenu entre la Chine, l'Allemagne, la France, la Russie, le Royaume-Uni, les États-Unis, l'Union européenne à titre de coordonnateur, et l'Iran. Un an après le début de la période de mise en œuvre, il est clair que le Plan d'action global commun, conçu pour garantir la nature exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien, bénéficie à tous de manière tangible. Tout en reconnaissant les progrès concrets réalisés jusqu'à présent, nous soulignons la nécessité de continuer à assurer la mise en œuvre intégrale et efficace du Plan d'action global commun tout au long de sa durée de vie. L'Union européenne a clairement affirmé son engagement en faveur de cet objectif et continuera à travailler main dans la main avec tous ceux qui souhaitent contribuer à sa pleine mise en œuvre et à la réalisation des objectifs qui nous ont réunis.

L'accord nucléaire iranien est une entreprise multilatérale approuvée par le Conseil de sécurité de l'ONU, qui démontre qu'il est possible de trouver des solutions diplomatiques aux défis même les plus pressants en matière de prolifération. Dans le même ordre d'idées, nous espérons que les membres de la Conférence du désarmement travailleront ensemble pour entamer des négociations sérieuses dans l'intérêt de la paix, de la sécurité et de la stabilité internationales.

La Conférence du désarmement demeure l'unique instance multilatérale de négociation en matière de désarmement, et devrait jouer le rôle crucial qui lui revient de négocier des traités multilatéraux de désarmement, conformément à son mandat. Il est de la plus haute importance pour l'Union européenne qu'elle ne perde rien de sa pertinence. Si nous apprécions les efforts déployés par les précédentes présidences de la Conférence pour sortir de l'impasse et parvenir à un accord sur un programme de travail, la percée tant attendue n'a pas eu lieu. Des efforts renouvelés sont nécessaires pour parvenir à un accord, ce qui continuera d'exiger de l'ensemble des membres de la Conférence qu'ils manifestent une volonté politique soutenue et une réflexion créative.

L'Union européenne et ses États membres saluent les efforts déployés par la présidence roumaine de la Conférence pour que celle-ci reprenne ses travaux de fond. Le groupe de travail sur la voie à suivre et les groupes de travail thématiques informels, qui travailleraient pendant toute la période de la session de 2017, assureraient la continuité de nos travaux et permettraient des discussions ouvertes pour identifier les questions communes et les points de divergence sur les questions stratégiques actuelles et à venir.

Dans ce contexte, nous voudrions réitérer l'engagement de longue date des États membres de l'Union européenne en faveur de l'élargissement de la Conférence. Nous soulignons qu'il importe de poursuivre les consultations de fond sur l'élargissement de sa composition et appuyons fermement la nomination d'un coordonnateur spécial pour ce faire.

Nous encourageons également la consolidation des échanges entre la société civile et la Conférence, et nous espérons que de nouvelles mesures pourront être prises pour accroître la contribution des organisations non gouvernementales, des universités et des instituts de recherche. Nous prenons note de l'intention du Secrétaire général, M. Michael Møller, d'organiser le prochain forum de la société civile en 2018.

L'Union européenne estime qu'il reste prioritaire d'ouvrir sans délai et de conclure rapidement les négociations, dans le cadre de la Conférence du désarmement, sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, reposant sur le document CD/1299 et le mandat qui y est énoncé. Nous appelons tous les membres de la Conférence à entamer les négociations sur ce traité dans les plus brefs délais, de même que l'examen des autres questions inscrites à l'ordre du jour, conformément au programme de travail qui a été adopté et publié sous la cote CD/1864.

Nous appelons tous les États détenteurs d'armes nucléaires qui ne l'ont pas encore fait à déclarer et à maintenir un moratoire immédiat sur la production de matières fissiles pour des armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires.

L'Union européenne et ses États membres ont appuyé la résolution de 2016 de l'Assemblée générale des Nations Unies relative à un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, laquelle a été présentée par le Canada, l'Allemagne et les Pays-Bas. Nous espérons que les travaux du groupe d'experts de haut niveau, complétés par des réunions consultatives à composition non limitée, permettront à la Conférence du désarmement de progresser dans le sens des négociations sur cette importante question, ce qui renforcerait considérablement le dispositif de désarmement et de non-prolifération nucléaires.

L'Union européenne et ses États membres ont également appuyé la résolution de 2016 de l'Assemblée générale sur la vérification du désarmement nucléaire, et nous nous félicitons de la création d'un groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner le rôle de la vérification dans la progression du désarmement nucléaire. Si la vérification n'est pas une fin en soi, il faudra développer les mécanismes multilatéraux de vérification du désarmement nucléaire pour assurer le respect des accords multilatéraux de désarmement nucléaire, en vue de l'avènement définitif d'un monde exempt d'armes nucléaires.

L'Union européenne reconnaît que les assurances de sécurité négatives renforcent le régime de non-prolifération des armes nucléaires et demande à tous les États dotés d'armes nucléaires de réaffirmer les garanties de sécurité existantes, comme indiqué dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'ONU.

L'Union européenne et ses États membres continuent de promouvoir la préservation d'un climat de sûreté et de sécurité dans l'espace, ainsi que l'utilisation pacifique de l'espace sur une base équitable et mutuellement acceptable. Nous restons convaincus que la transparence et les mesures de confiance peuvent apporter une contribution importante à la sécurité, à la sûreté et à la durabilité des activités dans l'espace afin de préserver l'intégrité de l'environnement spatial pour tous. C'est la raison pour laquelle l'Union européenne a proposé, il y a quelques années, un code de conduite international pour les activités spatiales. L'Union européenne estime toujours qu'un accord juridiquement non contraignant négocié dans le cadre du système des Nations Unies pourrait constituer une voie possible. Les principes de comportement responsable établis au niveau mondial pour l'ensemble des activités spatiales devraient permettre d'atteindre nos objectifs à long terme, à savoir renforcer la coopération internationale dans l'espace, s'engager mutuellement contre la non-ingérence dans l'exploration et l'utilisation pacifiques de l'espace, faciliter un accès équitable à l'espace et accroître la transparence dans la conduite des activités spatiales. L'UE et ses États membres continueront de faire preuve d'engagement dans ces domaines, qui sont importants pour notre sécurité et notre prospérité.

Pour l'Union européenne, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) reste la pierre angulaire du régime planétaire de non-prolifération nucléaire, le fondement essentiel pour la poursuite du désarmement nucléaire conformément à l'article VI du TNP, et un élément important pour la mise au point d'applications de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Un nouveau cycle d'examen commence en mai de cette année. Notre priorité est de faire respecter, de préserver et de renforcer le TNP, instrument multilatéral de renforcement de la paix, de la sécurité et de la stabilité internationales, de promouvoir son universalisation et de consolider son application. Nous demandons à tous les États parties de continuer à mettre en œuvre, sans délai et de manière équilibrée, le plan d'action de 2010 visant à renforcer les trois volets du Traité. Les mesures concrètes et complémentaires énoncées dans le plan d'action en matière de désarmement, de non-prolifération et d'utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire contribueront à

l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous appuierons pleinement les efforts des présidents du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP en vue d'assurer le succès du cycle d'examen.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires revêt une importance capitale dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération nucléaires, et son entrée en vigueur et son universalisation restent des priorités absolues pour l'Union européenne. Vingt ans après l'ouverture du Traité à la signature, nous saluons l'adoption de la résolution 2310 (2016) du Conseil de sécurité de l'ONU, sa toute première résolution spécifique au Traité, qui constitue une évolution décisive. L'Union européenne et ses États membres, qui ont tous ratifié le Traité, appellent tous les États à s'abstenir de procéder à toute explosion expérimentale d'armes nucléaires, et prient instamment tous les États qui n'ont pas encore signé ou ratifié le Traité, en particulier les huit autres États visés à l'annexe II, de le faire sans plus tarder.

L'Union européenne condamne énergiquement les essais nucléaires et les tirs de missiles balistiques effectués par la République populaire démocratique de Corée en 2016 en violation flagrante des obligations internationales qui lui sont imposées par de multiples résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU. Ces activités font peser une grave menace sur la paix et la sécurité internationales et fragilisent le régime mondial de non-prolifération et de désarmement. Elles montrent également combien il importe d'universaliser le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous exhortons une fois encore la République populaire démocratique de Corée à renouer un dialogue crédible et sérieux avec la communauté internationale, en particulier dans le cadre des pourparlers à six, à respecter toutes ses obligations internationales, à abandonner son programme d'armement nucléaire et ses programmes de mise au point d'autres armes de destruction massive et de missiles balistiques de façon complète, vérifiable et irréversible, et à cesser immédiatement toute activité connexe.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de Malte de sa déclaration au nom de l'Union européenne et des paroles aimables adressées au Président. Je donne à présent la parole au Représentant de l'Allemagne, l'Ambassadeur Michael Biontino.

**M. Biontino** (Allemagne) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, l'Allemagne s'associe pleinement à la déclaration que vient de faire l'Union européenne.

Permettez-moi également de vous féliciter pour votre accession au poste de premier Président de la Conférence du désarmement à sa session de 2017. Votre mission est d'autant plus importante que la Conférence se trouve dans une situation délicate. Je tiens à vous assurer du soutien plein et entier de l'Allemagne.

Nous entamons la session de 2017 dans le domaine du désarmement et de la maîtrise des armements dans des circonstances particulièrement difficiles. La situation globale en matière de sécurité reste très précaire et très délicate. L'année 2016 peut difficilement être décrite comme une année qui a rendu notre planète plus sûre. La Corée du Nord a poursuivi ses essais irresponsables et illégaux d'armes nucléaires et maintenu son programme de missiles balistiques malgré tous les appels à la retenue. Les conflits violents en Syrie et dans l'est de l'Ukraine continuent de causer des souffrances humaines intolérables. Le terrorisme international a atteint de nouveaux sommets tragiques. L'utilisation d'armes de destruction massive par des groupes terroristes constitue un danger réel et persistant, comme l'utilisation d'armes chimiques en Syrie et en Irak l'a tragiquement souligné. Toutefois, même dans ce contexte, avec la volonté politique nécessaire, des progrès sont possibles.

Nous pouvons aujourd'hui faire le bilan de la première année de mise en œuvre du Plan d'action global commun, convenu entre la Chine, l'Allemagne, la France, la Russie, le Royaume-Uni, les États-Unis et l'Iran afin de garantir la nature exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien.

Si le lancement du Plan d'action global commun a clairement marqué une évolution positive, il est à présent essentiel que toutes les parties assurent la mise en œuvre intégrale et systématique de l'Accord de Vienne pendant toute la durée prévue ; c'est la condition

*sine qua non* d'un succès durable. Si le début de la mise en œuvre du Plan d'action global commun a clairement été un succès qui a renforcé le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en tant que pierre angulaire du régime de non-prolifération, l'année 2016 a également exposé le dispositif global de désarmement à des difficultés particulières.

À la lumière de l'échec de la Conférence d'examen du TNP en 2015, il va falloir trouver de nouvelles approches pour surmonter les anciens blocages tout en conservant le Traité en tant que pierre angulaire du régime international de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Dans ce contexte, tout dépendra de l'évolution du processus du TNP à la première session du Comité préparatoire à Vienne en mai.

Alors que les négociations en vue d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires doivent débuter en 2017, nous réaffirmons notre engagement à parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires dans le cadre d'une approche progressive. La négociation d'un traité d'interdiction sans la participation des États dotés d'armes nucléaires n'aura aucune valeur ajoutée au-delà de ce qui est déjà consacré par l'article VI du TNP. Au contraire, il n'est tenu aucun compte des préoccupations légitimes des États en matière de sécurité dans le contexte actuel, ce qui peut avoir un impact négatif sur les engagements déjà pris dans le cadre du TNP.

En application du Plan d'action de 2010, nous continuons de souligner la nécessité pour les États dotés d'armes nucléaires de réduire et d'éliminer tous les types d'armements nucléaires qu'ils détiennent et d'encourager tout particulièrement les États qui possèdent les arsenaux nucléaires les plus importants à montrer la voie. Le monde a besoin de voir des mesures plus substantielles et plus concrètes en matière de désarmement nucléaire. Des progrès sont possibles à condition qu'il y ait une volonté politique.

En Première Commission, à la soixante et onzième session de l'Assemblée générale de l'ONU, l'Allemagne a été, avec le Canada et les Pays-Bas, l'un des premiers auteurs de la résolution relative à un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, qui a reçu l'appui écrasant de la communauté internationale. Nous voudrions rappeler l'objectif de cette initiative : contribuer, étape par étape, à la réalisation de mesures concrètes et pratiques de désarmement nucléaire et, ce faisant, améliorer la situation globale en matière de sécurité internationale en renforçant la confiance et la coopération.

Dans ce contexte, nous avons défendu l'intérêt légitime des États non dotés d'armes nucléaires à obtenir des États dotés d'armes nucléaires des garanties de sécurité juridiquement contraignantes, efficaces et sans équivoque. Un examen approfondi de ces garanties de sécurité négatives, associé à l'interdiction de recourir à la force, qui est l'un des principes fondamentaux reconnus par la Charte des Nations Unies, constituerait en effet une nouvelle étape concrète et contribuerait de manière substantielle au désarmement nucléaire.

Permettez-moi de passer à la tâche qui nous attend à la Conférence du désarmement en 2017.

Après vingt et un ans d'impasse, il est difficile de ne pas être redondant ; les nombreux messages, appels et professions de bonne volonté qui nous ont été adressés lors de la séance plénière d'ouverture ont en effet été entendus à maintes reprises. Néanmoins, nous n'avons guère d'autre alternative que de poursuivre nos efforts en vue de formuler de nouvelles idées et de développer de nouvelles approches, mais aussi de réévaluer ce qui a déjà été fait par le passé à la lumière de l'évolution de la situation politique. Nous ne pouvons pas laisser le défaitisme l'emporter et paralyser nos travaux, faute de quoi la Conférence court le risque d'une marginalisation encore plus grande.

Dans ce contexte, je voudrais répéter mon message de l'année dernière. Nous devons trouver de nouvelles solutions en dehors de tout préjugé. Nous devons améliorer d'urgence les méthodes de travail de la Conférence, et nous devrions envisager d'ouvrir la Conférence à de nouveaux membres afin d'améliorer son attrait général et sa représentativité. Une approche pragmatique semble donc être la seule qui convienne.

Concentrons-nous sur ce qui est réalisable, à savoir un examen approfondi de toutes les questions sur lesquelles porte la Conférence, qu'il s'agisse de celles qui figurent

traditionnellement à l'ordre du jour ou de nouvelles questions qui se font jour en matière de maîtrise des armements et de désarmement. Cela s'applique avant tout aux quatre questions fondamentales : le désarmement nucléaire, les garanties de sécurité négatives, un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles et la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

La Conférence doit mettre tout en œuvre pour progresser. En outre, il existe d'autres sujets où il est possible de trouver un terrain d'entente, comme la cybersécurité, ce qui pourrait nous aider à sortir de l'ornière.

Votre proposition d'un groupe de travail sur la voie à suivre, Monsieur le Président, semble être une très bonne base pour structurer nos travaux en 2017.

À de multiples reprises, l'Allemagne a non seulement déclaré mais aussi prouvé qu'elle était prête à passer à l'action. L'Allemagne continuera de travailler sans relâche à la poursuite de notre objectif commun d'un monde plus sûr et plus stable grâce à des mesures concrètes de désarmement. L'initiative de Frank-Walter Steinmeier relative au désarmement conventionnel en Europe en témoigne clairement. En outre, l'Allemagne continuera de jouer un rôle constructif au niveau de l'ensemble des instruments existants de maîtrise des armements et de désarmement, notamment la Convention sur les armes biologiques ou à toxines, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, la Convention sur certaines armes classiques, en particulier en ce qui concerne les mines autres que les mines antipersonnel, les systèmes d'armes létales autonomes et l'utilisation d'explosifs dans les zones peuplées, la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, la Convention sur les armes à sous-munitions et le Traité sur le commerce des armes.

C'est dans cet esprit que je vous souhaite, Monsieur le Président, ainsi qu'à tous les membres de la Conférence, une session de la Conférence fructueuse et couronnée de succès en 2017.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de l'Allemagne de sa déclaration et des paroles aimables adressées au Président.

J'ai maintenant le plaisir de souhaiter la bienvenue, au nom de la Conférence et en mon nom propre en ma qualité de Président, à l'Ambassadeur Geert Muylle, Représentant permanent de la Belgique à la Conférence. Monsieur, vous avez la parole.

**M. Muylle** (Belgique) : Merci beaucoup, Monsieur le Président, pour vos chaleureux mots d'accueil. J'ai l'honneur de prendre la parole en tant que nouveau représentant de la Belgique auprès de la Conférence du désarmement. Permettez-moi tout d'abord, en ce début d'année 2017, de vous souhaiter un plein succès dans vos nouvelles fonctions de président de la Conférence du désarmement. Soyez assuré du plein soutien de ma délégation dans vos efforts visant à remettre les travaux de la Conférence sur les rails. Ma délégation s'associe pleinement à la déclaration de l'Union européenne et souhaite mettre en avant quelques points à titre national.

La Belgique demeure très attachée au rôle central de la Conférence du désarmement en tant qu'instance multilatérale unique de la communauté internationale pour les négociations dans le domaine du désarmement. Elle regrette l'impasse persistante qui affecte la Conférence et souhaite vivement que des travaux de fond puissent redémarrer en son sein. Au bout de vingt ans de paralysie, on serait tenté d'oublier les résultats impressionnants auxquels cette Conférence a pu aboutir par le passé. La Conférence et les organes qui l'ont précédée ont négocié des accords multilatéraux de tout premier plan, notamment le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), la Convention sur les armes biologiques, la Convention sur les armes chimiques ainsi que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE).

Le temps est venu pour la Conférence de se ressaisir et de tracer le chemin vers une réouverture de ses travaux sur une base à la fois concrète et pragmatique. C'est la raison pour laquelle mon pays soutient votre proposition d'établir un groupe de travail formel tel qu'indiqué dans la note libre (*non-paper*) que vous avez fait circuler la semaine dernière. Ma délégation soutient également l'éventuelle mise en place par ce groupe de travail d'un groupe thématique sur les questions à l'ordre du jour de la Conférence, ainsi que sur

d'autres sujets émergents qui méritent notre attention. Cependant, soyons constructifs et pragmatiques, et évitons d'incessantes discussions sur les possibles sujets abordés. Ne perdons pas de vue que les points à l'ordre du jour de la Conférence suffisent à soulever toute question d'intérêt pour la Conférence.

En matière de désarmement nucléaire, mon pays réitère son attachement au TNP. Pour la Belgique, qui a signé ce Traité en 1968 et l'a ratifié en 1975, il constitue la pierre angulaire de sa politique en matière d'armes nucléaires. Il est non seulement nécessaire de le préserver, mais également de le renforcer. Le TNP est une œuvre collective. Si chacun d'entre nous en tire des bénéfices, le fait est que nous partageons aussi la responsabilité de faire en sorte que ce Traité fonctionne. Malgré l'échec de la Conférence d'examen de 2015, nous disposons toujours du Plan d'action de 2010, qui constitue un guide détaillé pour réaliser des progrès concrets dans les trois piliers du Traité. Un nouveau cycle d'examen débute au mois de mai de cette année, et nous soutenons pleinement la démarche des Pays-Bas, qui assurent, en la personne de l'Ambassadeur Cor van der Kwast, la présidence de la première session du Comité préparatoire visant à assurer un début optimal à ce cycle d'examen.

La Belgique reste fermement attachée à l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires, mais nous cherchons à atteindre cet objectif de la manière la plus efficace possible. L'interdiction immédiate proposée dans le cadre des négociations multilatérales dans l'enceinte de l'ONU visant à rédiger un traité international d'interdiction des armes nucléaires et à le faire adopter par l'Assemblée générale n'est pas compatible avec l'approche progressive et réaliste soutenue par mon pays sur cette question. En effet, cette démarche ne prend pas en compte les nécessaires conditions de sécurité et n'éliminera pas les armes nucléaires. Nous craignons par ailleurs qu'un nouvel instrument qui serait négocié en dehors de l'ONU et en l'absence des puissances nucléaires ne fasse reculer la cause du désarmement nucléaire en creusant le fossé entre les États parties au TNP. Pour créer un monde sans armes nucléaires, le désarmement ne peut faire abstraction des préoccupations de sécurité très concrètes auxquelles fait face la communauté internationale. Seule une approche progressive permettra de combiner les impératifs du désarmement et du maintien de la stabilité mondiale. Dès lors, il n'entre pas à ce stade dans les intentions de mon pays de participer aux négociations en question.

Les garanties de sécurité négatives devraient être l'un des avantages évidents de l'adhésion au TNP tant que l'élimination totale de toutes les armes nucléaires sous contrôle international efficace est hors de portée. Il ne peut y avoir de doute qu'un instrument juridiquement contraignant renforcera le statut des garanties de sécurité, et nous estimons qu'un tel instrument pourrait être réalisé sous la forme d'un protocole au TNP ou d'un arrangement multilatéral distinct.

Certains ont, à tort, critiqué l'approche progressive en arguant qu'elle constitue une justification du statu quo. Des initiatives récentes contredisent ce jugement sévère et je pense notamment aux résolutions adoptées à l'Assemblée générale des Nations Unies en matière de vérification nucléaire ou de lancement de travaux plus substantiels concernant la négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour des armes nucléaires ou d'autres explosifs nucléaires, initiative que mon pays soutient par ailleurs pleinement. Je renvoie en matière de vérification nucléaire à la contribution de mon pays au Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire (*International Partnership for Nuclear Disarmament Verification*).

La Belgique réaffirme son soutien au TICE. Il est crucial que ce Traité soit rendu irréversible et juridiquement contraignant pour tous les États afin de parvenir à l'interdiction complète des essais nucléaires. La pertinence et l'importance de l'entrée en vigueur du Traité ont été clairement démontrées à l'occasion du dernier essai nucléaire réalisé par la République populaire démocratique de Corée. Des responsabilités spéciales incombent aux États dits de l'annexe II, qui doivent impérativement ratifier le Traité pour que celui-ci entre en vigueur. L'adhésion au Traité ne saurait être subordonnée à l'action d'autres États. L'arsenal diplomatique contient suffisamment d'outils pour garantir que les intérêts stratégiques d'un pays ne seront pas lésés par une telle décision. L'adhésion au TICE d'une seule des deux superpuissances nucléaires en est par ailleurs l'exemple. À côté du dispositif diplomatique traditionnel, osons réfléchir à ce qui peut favoriser les adhésions.

Pourquoi ne pas miser sur des zones sans essais nucléaires dans les régions où l'adhésion au TICE est encore lacunaire ? Au risque d'affaiblir la crédibilité du régime international de non-prolifération, le statu quo n'est pas acceptable. La Belgique s'engage dès lors à poursuivre son implication pour l'entrée en vigueur du TICE, étape clef pour avancer vers notre objectif commun d'un monde débarrassé des armes nucléaires, et ce, conformément au TNP. La Belgique vient dans ce contexte de présenter sa candidature en tant que coprésident de la dixième Conférence sur la facilitation de l'entrée en vigueur du TICE, qui se tiendra cette année en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies.

La Belgique réitère sa condamnation sans équivoque des essais nucléaires que la République démocratique populaire de Corée a effectués. Avec les multiples tirs de missiles balistiques, ces tests démontrent la volonté de ce régime de développer une réelle capacité d'armement nucléaire, mettant ainsi en péril la paix et la sécurité régionales et internationales. La communauté internationale ne peut pas se plier au chantage nucléaire. À travers les actions du Conseil de sécurité, la communauté internationale doit se montrer ferme et unanime, pas seulement dans sa réaction face à ces provocations, mais également dans la pleine mise en œuvre des sanctions qui forment un instrument irremplaçable pour inciter la République populaire démocratique de Corée à changer de comportement.

Je termine en réaffirmant le plein soutien de mon pays au Plan d'action global commun (*Joint Comprehensive Plan of Action*). Il est clair que ce plan d'action apporte des résultats concrets et qu'il importe de continuer à travailler à sa mise en œuvre pleine et entière.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Belgique de sa déclaration et des paroles aimables adressées au Président.

J'ai maintenant le plaisir de souhaiter la bienvenue, au nom de la Conférence et en mon nom propre en ma qualité de Président, à l'Ambassadrice Deyana Kostadinova de Bulgarie, Représentante permanente de son pays à la Conférence. Madame, vous avez la parole.

**M^me^ Kostadinova** (Bulgarie) (*parle en anglais*) : Merci beaucoup pour votre chaleureux accueil, Monsieur le Président. Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession au poste de premier Président de la Conférence du désarmement pour sa session de 2017 et de vous assurer du plein appui de notre délégation. Malgré l'impasse de longue date dans laquelle se trouve la Conférence, la Bulgarie reste fermement attachée aux objectifs de désarmement multilatéral et de non-prolifération. Nous continuons de faire confiance au multilatéralisme en tant que seul mécanisme fiable pour répondre durablement aux préoccupations de chaque État en matière de sécurité.

Face aux actuels défis sécuritaires à l'échelle mondiale et à la nécessité d'une réponse commune adéquate, il est plus que jamais nécessaire que tous les membres de cette instance fassent preuve d'un engagement ferme et d'une volonté politique soutenue afin que la Conférence s'acquitte de sa mission conformément à son mandat. En sa qualité d'unique instance multilatérale pour les négociations en matière de désarmement, la Conférence du désarmement devrait être à la hauteur des attentes de la communauté internationale et s'engager dans des travaux de fond visant à créer un monde meilleur et plus sûr.

L'année dernière, nous avons été près de remettre la Conférence sur les rails. Malheureusement, une fois de plus, nous avons manqué cette opportunité de pousser la Conférence à l'action. En outre, comme beaucoup l'ont déjà souligné, ces dernières années, cette impasse persistante et l'incapacité de la Conférence à traiter des questions importantes liées au désarmement et à la non-prolifération ont conduit à rechercher en dehors de la Conférence des moyens de progresser sur les questions de désarmement, en ce inclus le désarmement nucléaire. Même si nous sommes conscients du sentiment de frustration que la lenteur des progrès vers le désarmement nucléaire peut susciter, nous sommes d'avis qu'un traité visant à interdire les armes nucléaires, tel qu'il est proposé d'en négocier un en 2017, ne sera pas efficace sans la participation de toutes les parties concernées. Des mesures efficaces en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires exigent une approche inclusive qui tienne dûment compte de la complexité de l'environnement sécuritaire et du contexte stratégique.

Le lancement d'un nouveau cycle d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires cette année constitue une occasion que tous doivent saisir pour faire progresser les efforts en faveur de l'élimination des armes nucléaires. Au cours de la session de la Première Commission de l'année dernière, des initiatives constructives ont été lancées, qui proposaient des mesures concrètes pour progresser dans le domaine du désarmement nucléaire : je pense notamment à la résolution relative à un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles et à la proposition visant la vérification du désarmement nucléaire. Nous espérons que les travaux du groupe d'experts de haut niveau relatifs à un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles fourniront à la Conférence les bases nécessaires pour entamer des négociations sur un tel traité.

L'année 2016 a marqué le vingtième anniversaire de l'ouverture à la signature du Traité sur l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires. Nos efforts doivent viser à accélérer son entrée en vigueur, car c'est là l'une des pierres angulaires de la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Monsieur le Président, je tiens à saluer les efforts réels que vous avez déployés pour sortir la Conférence du désarmement de son impasse de longue date. Nous accueillons favorablement votre proposition d'organiser les travaux de la Conférence au cours de cette session en créant des organes subsidiaires sous la forme d'un groupe de travail sur la voie à suivre et de groupes de travail thématiques informels. Nous pensons que cette proposition a le potentiel de faire progresser la Conférence vers l'accomplissement de sa mission. Nous espérons que l'importante question de l'élargissement de la Conférence et de l'admission de nouveaux membres viendra en bonne place parmi les thématiques abordées. La Bulgarie est un fervent partisan de l'élargissement de la Conférence et aimerait que la composition de la Conférence soit adaptée aux réalités et aux défis du XXI$^{e}$ siècle.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante de la Bulgarie de sa déclaration et des paroles aimables adressées au Président. Je donne à présent la parole au Représentant de la Norvège, M. Knut Langeland.

**M. Langeland** (Norvège) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de me joindre aux autres délégations pour vous féliciter de votre accession au poste de Président de la Conférence du désarmement. Ma délégation tient à vous remercier des efforts que vous avez déployés − par le biais du document officieux − pour permettre à la Conférence d'entamer ses travaux de fond.

Il y a un an, c'est la Norvège qui assurait la présidence de la Conférence. Nous avons déployé des efforts considérables pour sortir celle-ci d'une l'impasse qui dure depuis plus de deux décennies. Malheureusement, nous n'y sommes pas parvenus − et cela n'a rien de surprenant. La question fondamentale est de savoir comment mobiliser la volonté politique et la souplesse nécessaires pour nous permettre d'entamer des travaux de fond. Dans le même ordre d'idées, nous devrions également nous demander si nous ne nous focalisons pas outre mesure sur ce qui constitue des délibérations et sur ce qui constitue de véritables négociations.

Nous avons besoin d'un organe multilatéral en vue de définir et d'élaborer des mesures concrètes de désarmement nucléaire, y compris des dispositions juridiques ou autres arrangements qui contribuent et sont nécessaires à l'avènement définitif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Il est essentiel que les États dotés d'armes nucléaires et les États non dotés d'armes nucléaires s'engagent dans ce processus.

Si nous sommes d'accord sur l'objectif général d'un monde exempt d'armes nucléaires, nous restons divisés quant à la manière d'atteindre cet objectif. Nous devons explorer les moyens de surmonter ces différences et d'instaurer la confiance nécessaire entre les États membres. Cela prendra nécessairement du temps, mais l'adoption d'un programme de travail pour la Conférence du désarmement serait un bon point de départ.

Le lancement des travaux de fond de la Conférence serait également une réalisation non négligeable en vue du prochain cycle d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Malheureusement, la Conférence d'examen de 2015 n'a pas été en mesure de s'entendre sur un document final. Il est donc d'autant plus important d'y parvenir en 2020. Le TNP constitue la pierre angulaire du désarmement et de la non-

prolifération nucléaires. À l'instar d'autres pays, la Norvège regrette que la Conférence d'examen de 2015 n'ait pas pu s'entendre sur le document final. Il est donc essentiel que le prochain cycle d'examen soit couronné de succès. Les obligations juridiques énoncées dans le Traité lui-même et les documents finaux de 1995, 2000 et 2010 jettent les bases des préparatifs de la Conférence de 2020. Bien qu'il y ait eu des progrès dans la mise en œuvre des engagements, il est clair qu'il y reste beaucoup à faire. Nous espérons que le prochain cycle d'examen nous montrera la voie à suivre.

Permettez-moi de souligner certains points qui revêtent la plus grande importance pour la Norvège. Nous devons réaffirmer l'obligation qui incombe aux États dotés d'armes nucléaires d'éliminer sans équivoque leurs arsenaux nucléaires. La Norvège continuera de plaider en faveur de nouveaux cycles de pourparlers relatifs à la réduction de toutes les catégories d'armes nucléaires. Nous devons réaffirmer les principes de transparence, d'irréversibilité et de vérification du désarmement nucléaire. La vérification du désarmement nucléaire demeure une priorité absolue pour la Norvège, et nous nous félicitons vivement de ce que l'Assemblée générale des Nations Unies appuie fermement la résolution sur la vérification du désarmement nucléaire.

Nous devons nous attaquer d'urgence à la question des matières fissiles. Nous devons en faire interdire la production future et trouver des moyens de réduire et, à terme, d'éliminer les stocks existants. Nous restons convaincus que l'actuel mandat Shannon nous donne l'occasion d'y parvenir. Nous devons consolider la norme de zéro essai : la meilleure solution serait l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. La Norvège se félicite de la résolution 2310 (2016) du Conseil de sécurité. Nous condamnons également l'essai nucléaire et le programme de missiles balistiques de la République populaire démocratique de Corée. L'approche humanitaire factuelle des armes nucléaires nous indique que nous devons explorer les moyens de réduire autant que possible le risque de recours à des armes nucléaires, qu'il soit ou non intentionnel.

Dans cette optique, nous devons faire davantage pour sécuriser les matières nucléaires sensibles, poursuivre les efforts en ce qui concerne la levée de l'état d'alerte et soutenir les garanties de sécurité négatives. Nous devons nous efforcer d'assurer un régime strict de non-prolifération grâce à l'universalisation complète des garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique et du protocole additionnel. Les questions en suspens en matière de prolifération doivent être résolues, et le Plan d'action global commun montre combien la diplomatie peut être efficace. En avril dernier, le Parlement norvégien a approuvé une motion de consensus qui invite le Gouvernement norvégien à travailler activement à un monde exempt d'armes nucléaires et de promouvoir l'application du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui est la force motrice de la non-prolifération et du désarmement, dans l'optique de parvenir à une élimination équilibrée, mutuelle, irréversible et vérifiable des armes nucléaires ; et, sur la base de ces critères, d'adopter une perspective de long terme en élaborant un cadre juridiquement contraignant pour atteindre cet objectif. Nous pensons que la Conférence devrait également contribuer à sa réalisation.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Norvège de sa déclaration et des paroles aimables adressées au Président. Je donne à présent la parole au Représentant de la France, M. Louis Riquet.

**M. Riquet** (France) : Merci Monsieur le Président. La France s'associe pleinement à la déclaration de l'Union européenne. Je souhaiterais y ajouter quelques remarques complémentaires à titre national.

Permettez-moi en premier lieu, Monsieur le Président, de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et de vous présenter mes vœux de plein succès ainsi que ceux de l'Ambassadrice Alice Guitton, qui m'a demandé de vous transmettre ses regrets de ne pouvoir être parmi nous aujourd'hui.

Je souhaite également adresser les condoléances de la France aux victimes de l'attentat perpétré dans une mosquée à Québec, et à leur famille. La France se tient aux côtés du Gouvernement et du peuple canadiens et réaffirme son engagement sans faille à lutter contre le terrorisme.

L'année 2016 s'est caractérisée par une complexité et une imprévisibilité accrues de l'environnement stratégique et de la sécurité internationale. Cette année 2017 s'ouvre également sur une période d'incertitudes et de défis auxquels nous devrons tous faire face. Cependant, face à ce contexte incertain, la tentation du repli sur soi ou celle de l'inaction ne sont pas des solutions. La France entend continuer à contribuer activement et de manière concrète à la résolution des crises et au renforcement de la sécurité internationale. C'est dans ce cadre que mon pays entend inscrire son action dans les domaines de la maîtrise des armements et du désarmement afin de contribuer à construire un monde plus sûr pour tous. Seuls des efforts cohérents pour dissiper les tensions internationales, pour garantir un respect sans faille du droit international et pour faire prévaloir la nécessité du dialogue et de la coopération à tous les niveaux, bilatéral, régional et multilatéral, permettront de crédibiliser nos ambitions communes en matière de désarmement.

L'établissement de la confiance représente une condition essentielle de la crédibilité de notre volonté partagée de construire un monde meilleur pour les générations actuelles et à venir. Pour ce faire, la reconstruction du dialogue au sein d'une communauté du désarmement hélas divisée aujourd'hui plus que jamais doit constituer une priorité. À ce titre, nous restons convaincus que la frontière entre discussion et négociation est perméable. Tenter d'établir une barrière artificielle, de construire un mur entre les deux en vue de contourner les instances légitimes n'est pas une solution au blocage. La Conférence du désarmement est certes l'unique enceinte multilatérale de la communauté internationale pour les négociations dans le domaine du désarmement, mais c'est aussi l'unique instance d'échange sur des sujets techniques permettant de circonscrire les difficultés et de préparer le terrain en vue de futurs accords politiques, et nous restons convaincus que seule la construction d'une compréhension partagée des enjeux, qui sont souvent complexes techniquement, et des différents éléments constitutifs des accords de désarmement nous permettra de faire des progrès tangibles. Seul l'approfondissement du dialogue, y compris au niveau technique, nous permettra de transcender les clivages politiques, qui reposent le plus souvent sur une confrontation improductive de positions de principe et non sur la recherche d'un terrain d'entente dans l'intérêt bien compris de tous.

Monsieur le Président, en ce début d'année, vous avez la délicate mission de remettre la Conférence du désarmement au travail. Il s'agit d'un exercice complexe, pour lequel vous ne ménagez pas vos efforts, ce dont nous nous félicitons. Nous saluons le caractère constructif et inclusif de votre démarche, ainsi que l'approche innovante que vous proposez dans la note libre (*non-paper*) que vous avez bien voulu faire circuler la semaine dernière. Ma délégation soutient le principe de la création d'un organe subsidiaire permanent qui permettrait de préparer le terrain pour de futures négociations. Le groupe de travail sur les perspectives d'avenir que vous proposez de créer nous semble présenter différents avantages. Il permettrait en premier lieu une reprise des travaux de fond dont nous nous sommes écartés malheureusement au fil des ans en accordant trop de place aux débats procéduraux ou aux prises de position politiques. Ce groupe de travail semble aussi de nature à pouvoir pallier le manque de continuité lié à la brièveté du cycle des rotations des présidences de la Conférence. Il pourrait donc permettre à cette enceinte de renouer avec le principe d'un travail sur le long terme. Doté de la faculté de créer des sous-groupes de travail informels, cet organe subsidiaire permettrait aussi d'aborder tous les sujets que les délégations souhaiteraient voir discuter.

Parallèlement à cette initiative, ma délégation ne verrait que des avantages à ce que la cohérence entre les différents piliers du dispositif de désarmement soit renforcée en favorisant toutes les synergies possibles. Il peut s'agir par exemple de cohérence entre la Première Commission et la Conférence du désarmement, au sein desquelles il est important que, notamment, les travaux sur le Traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires (FMCT) puissent converger. Il peut également s'agir de cohérence entre la Conférence du désarmement et l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR). Sur ce point, ma délégation ne verrait que des avantages à ce que la Conférence du désarmement puisse mandater l'Institut afin que celui-ci mène des activités de recherche susceptibles d'éclairer pleinement cette enceinte au moyen d'études et d'analyses objectives, le but étant de faciliter les négociations sur le désarmement en vue de renforcer la sécurité internationale conformément au mandat de l'UNIDIR.

Monsieur le Président, vous pouvez compter sur le plein soutien de ma délégation et son ferme engagement à poursuivre la réflexion sur ces différentes propositions concrètes, et surtout à contribuer à une reprise des travaux de fond de la Conférence du désarmement le plus rapidement possible.

Pour conclure, permettez-moi de citer Emmanuel Kant, qui disait qu'on mesure l'intelligence d'un individu à la quantité d'incertitudes qu'il est capable de supporter. Espérons qu'à l'heure où le monde est confronté à des défis croissants, la communauté internationale, et en particulier celle du désarmement, saura faire preuve d'intelligence et de sagesse en prenant conscience des défis que pose l'absence de dialogue et en renouant celui-ci de manière urgente.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la France de sa déclaration et des paroles aimables adressées au Président. Je donne à présent la parole au Représentant de l'Italie, l'Ambassadeur Vinicio Mati.

**M. Mati** (Italie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de m'associer aux orateurs précédents pour vous féliciter de votre accession à la première présidence de la session de 2017 de la Conférence du désarmement. Je tiens à vous assurer du plein appui et de la coopération de ma délégation en vue d'une participation productive aux travaux de cette année.

Je voudrais également remercier le Secrétaire général de l'ONU et le Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, ainsi que le Secrétaire général de la Conférence, M. Michael Møller, pour leurs messages de la semaine dernière, que nous saluons vivement. Qu'il me soit également permis de souhaiter la bienvenue à nos nouveaux collègues, les nouveaux Représentants permanents de l'Inde, du Sénégal, de la Turquie, de la Belgique, du Japon et de la Bulgarie à la Conférence du désarmement.

L'Italie s'associe pleinement à la déclaration que vient de faire l'Union européenne.

Cette année s'annonce très difficile pour mon pays en ce qui concerne les affaires multilatérales. Au début du mois, l'Italie a pris ses mandats en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies − un mandat que nous partageons avec nos partenaires néerlandais dans le meilleur esprit d'unité et de solidarité européennes − et en tant que Président du Groupe des Sept. En outre, en prévision de son accession à la présidence de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe l'année prochaine, l'Italie fait partie de la troïka à la tête de l'Organisation à compter du 1er janvier 2017. Par l'exécution de ces mandats, nous réaffirmerons notre engagement à promouvoir un multilatéralisme efficace, y compris dans le domaine du désarmement, au sein de toutes les instances pertinentes. Nous sommes fermement convaincus que le multilatéralisme et la coopération internationale sont déterminants pour parvenir à des résultats concrets et durables dans ce domaine également.

Dans cette perspective, la relance de la Conférence du désarmement, qui reste selon nous la pierre angulaire du mécanisme multilatéral de désarmement, est cruciale. Aujourd'hui, compte tenu des multiples défis auxquels nous devons faire face, un multilatéralisme efficace et une coopération internationale ont un rôle encore plus crucial à jouer dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération.

Comme nous l'avons déjà dit, le 16 janvier 2017 a marqué le premier anniversaire de la date d'application du Plan d'action global commun entre la Chine, la France, l'Allemagne, la Fédération de Russie, le Royaume-Uni, les États-Unis et l'Iran. Nous avons la conviction que ce Plan d'action est un principe essentiel à la sécurité régionale et internationale. Nous saluons les progrès manifestes réalisés jusqu'ici. Nous pensons que la communauté internationale devrait continuer à ne ménager aucun effort pour faire en sorte que le Plan d'action global commun continue de s'entendre au bénéfice de tous et reste une « success story » en termes de lutte mondiale contre la prolifération des armes de destruction massive.

Dans le même temps, nous demeurons extrêmement préoccupés par les essais nucléaires et les tirs recourant à la technologie des missiles balistiques effectués par la République populaire démocratique de Corée. Nous les condamnons fermement comme autant de violations manifestes des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'ONU

et en tant que menace sérieuse pour la paix et la sécurité régionale et internationale. Nous appelons à nouveau la République populaire démocratique de Corée à renoncer à la poursuite de tous ses programmes nucléaires et de missiles balistiques d'une façon totale, vérifiable et irréversible, ainsi qu'à revenir au plus tôt au Traité sur la non-prolifération nucléaire (TNP) et aux garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique, et à signer et ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

En outre, nous continuons à condamner fermement l'utilisation d'armes chimiques en Syrie, comme l'a confirmé l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Nous insistons sur le fait que les responsables doivent rendre compte de leurs actes.

Enfin, l'Italie reste profondément préoccupée par le risque croissant que des armes de destruction massive tombent entre les mains d'acteurs non étatiques, notamment en ce qui concerne les attaques terroristes. À ce propos, nous renouvelons notre appui à la mise en œuvre intégrale de tous les instruments internationaux pertinents, à commencer par les dispositions de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. Nous prenons acte avec satisfaction du résultat positif de l'examen du régime mis en place par la résolution 1540 ainsi que de l'adoption de la résolution 2325 (2016) du Conseil. Nous restons ouverts à toute initiative visant à renforcer la capacité de la communauté internationale à prévenir l'utilisation des armes de destruction massive dans les actes terroristes et à lutter contre toutes les activités connexes.

Le désarmement et la non-prolifération nucléaires figurent en bonne place dans l'ordre du jour de la Conférence, et c'est l'une des priorités de notre politique étrangère. L'Italie est déterminée à créer les conditions propices à un monde exempt d'armes nucléaires, conformément aux objectifs du Traité de non-prolifération des armes nucléaires, selon une approche qui favorise la stabilité internationale et se fonde sur le principe d'une sécurité non diminuée pour tous. Nous attendons avec intérêt la première session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020, qui aura lieu en mai de cette année. Nous nous efforcerons d'en assurer le succès et appuyons pleinement les efforts déployés par le Président du Comité préparatoire.

Nous croyons fermement en une approche concrète et progressive du désarmement nucléaire, axée sur des mesures pratiques et efficaces, conformément à l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Dans cet esprit, nous nous félicitons de la résolution 71/259 de l'Assemblée générale de l'ONU portant création d'un groupe d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration du Traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles (FMCT) en vue de relancer les négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires. Nous sommes prêts à apporter une contribution efficace à ses travaux futurs. Nous nous félicitons également de la résolution 71/67 de l'Assemblée générale sur la vérification du désarmement nucléaire, que nous avons coparrainée.

La Conférence du désarmement a été créée pour être le seul organe multilatéral chargé de négocier des traités de désarmement ; par le passé, elle a rempli ce rôle avec succès, ce qui a conduit à l'adoption d'instruments juridiquement contraignants essentiels à la préservation de la paix et de la sécurité internationales. L'année dernière, la Conférence ne s'est pas entendue sur un mandat de négociation ; notre activité n'en a pas moins été intense. Permettez-moi de noter que les quatre propositions relatives à un programme de travail présentées à la session de 2016 montrent que les délégations continuent de s'investir dans la Conférence et qu'elles sont déterminées à remettre cette instance au travail. L'Italie a examiné toutes ces propositions en faisant preuve d'ouverture d'esprit et dans une optique constructive. Nous convenons qu'un débat sur les procédures et les méthodes de travail peut également contribuer utilement aux activités de la Conférence. Nous sommes impatients de participer activement à la recherche d'un terrain d'entente au cours de la session que nous avons ouverte la semaine dernière.

Dans cet esprit, Monsieur le Président, nous saluons les efforts déployés par votre délégation, et nous nous félicitons de la proposition contenue dans le document officieux distribué la semaine dernière. Nous attendons avec intérêt d'en discuter en vue de permettre son approbation par la Conférence.

Permettez-moi de réaffirmer notre conviction que la Conférence bénéficierait également d'une interaction structurée avec la société civile et le monde universitaire. Nous avons beaucoup apprécié les éditions 2015 et 2016 du Forum informel de la Conférence du désarmement et de la société civile, et nous attendons avec impatience d'autres occasions similaires.

Avant de terminer, je voudrais également mentionner l'appui que nous prêtons à la poursuite des discussions sur les femmes et le désarmement, dans la foulée du débat que nous avons eu sur ce sujet au cours des deux dernières sessions.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de l'Italie de sa déclaration et des paroles aimables adressées au Président. Je donne à présent la parole au Représentant de l'Espagne, l'Ambassadeur Julio Herráiz.

**M. Herráiz España** (Espagne) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de dire que l'Espagne appuie pleinement la déclaration faite au nom de l'Union européenne et vous félicite pour le début de votre présidence. Je vous assure du plein appui de ma délégation et de sa volonté de coopérer, surtout en cette année où l'Espagne aura l'honneur d'assurer l'une des six présidences de la session.

Nous commençons cette session après des années d'impasse dans les négociations. Cependant, nous n'avons pas abandonné cet espoir qui nous vient d'un sens profond de nos responsabilités. Nous sommes conscients des difficultés que nous avons à adopter sans délai un programme de travail, mais opter pour la passivité ou simplement nous résigner ne sont pas des options envisageables lorsque les tensions et les incertitudes du paysage sécuritaire international exigent un nouvel effort de dialogue et de compréhension de la part de toutes les parties.

Nous nous félicitons de la proposition du Président de créer un groupe de travail officiel sur la voie à suivre pour la Conférence et de trouver un terrain d'entente en vue d'un futur processus de négociation, en ce inclus la possibilité de créer des sous-groupes informels sur les aspects de fond de l'ordre du jour. Nous pensons que cette initiative devrait être abordée de manière ouverte et constructive afin d'éviter que se répètent les discussions qui ont eu lieu lors des sessions précédentes. Le désarmement nucléaire est, et restera, la principale raison d'être de cette instance ; toutefois, cet authentique effort créatif pourrait être l'occasion de réfléchir à de nouveaux sujets qui, sur la base du consensus, viendraient éventuellement augmenter la portée des sujets susceptibles de faire l'objet d'un mandat de négociation pour la Conférence.

Il est également temps d'élargir la composition de cette instance, ainsi que d'actualiser et de rationaliser ses méthodes de travail.

Une autre composante a considérablement progressé : il s'agit de l'élaboration d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. L'on pourrait d'ailleurs s'attendre à un consensus à ce sujet si toutes les parties investissaient la mesure nécessaire de volonté politique, de flexibilité et d'esprit constructif. Tous les États auraient la possibilité de faire part de leurs préoccupations en matière de sécurité, quelles qu'elles soient, au cours du processus de négociation. Cette année, nous aurons l'occasion de consolider davantage ce travail par l'intermédiaire du groupe d'experts de haut niveau ; il ne s'agit pas d'y voir un double emploi, mais plutôt un moyen de multiplier nos chances de succès.

L'Espagne estime qu'un tel traité devrait idéalement porter à la fois sur le désarmement et sur la non-prolifération. À cet égard, je voudrais attirer l'attention sur l'adoption le mois dernier de la résolution 2325 (2016) du Conseil de sécurité, sous la présidence espagnole du Comité 1540, dans le cadre de l'effort conjoint que nous devons tous déployer pour empêcher les terroristes et les acteurs non étatiques d'avoir accès aux armes de destruction massive.

Il est indispensable de relever le défi immédiat de négocier un traité sur les matières fissiles et de promouvoir l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires si nous voulons démontrer notre détermination inébranlable et prospective à mettre en œuvre l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Ce ne sont là que quelques-unes des initiatives qui refléteraient une approche progressiste et de

bonne foi pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires, ce qui, en fin de compte, est l'objectif ultime que nous poursuivons tous en vertu du Traité.

L'Espagne, qui est arrivée au terme de son mandat de Présidente du Comité 1718 sur la République populaire démocratique de Corée, tient à réaffirmer que cette dernière a l'obligation de se conformer à toutes les résolutions existantes du Conseil de sécurité ; elle condamne par ailleurs les violations de ces résolutions.

En ce qui concerne l'évolution préoccupante de la situation relative à l'emploi d'armes chimiques en Syrie, nous affirmons qu'il est nécessaire de continuer à travailler avec le Mécanisme d'enquête conjoint afin d'établir les responsabilités et de prévenir tout emploi d'armes chimiques, voire leur détournement éventuel au bénéfice d'acteurs non étatiques.

L'Espagne, qui a présidé l'ancien Comité 1737 et facilité l'application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité sur la situation nucléaire iranienne, se félicite des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan d'action global commun et compte qu'il continuera d'y avoir des avancées notables, comme le montrent les rapports de l'Agence internationale de l'énergie atomique. En mai, la première session du Comité préparatoire de la prochaine Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires nous donnera l'occasion de réaffirmer notre conviction que cet instrument reste la pierre angulaire du régime international de désarmement, de non-prolifération et d'utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

Je voudrais souligner une fois de plus l'importance du plan d'action 2010, qui a été adopté par consensus. C'est une excellente base de référence qui établit une liste longue et ambitieuse de recommandations sur la manière d'atteindre ces objectifs, dont la réalisation mérite que nous redoublions d'efforts. À cette fin, nous devons renforcer la confiance mutuelle et la transparence entre toutes les délégations à cette Conférence, qui doit continuer d'exister en tant que précieuse instance de dialogue et d'échange.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de l'Espagne de sa déclaration et des paroles aimables adressées au Président.

Deux autres délégations demandent la parole : le Pakistan et la République populaire démocratique de Corée. Je donne à présent la parole au Représentant du Pakistan, M. Usman Jadoon.

**M. Jadoon** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous félicite de votre accession au poste de Président de la Conférence du désarmement. Nous saluons votre approche consultative et apprécions votre engagement actif. Soyez assuré de l'appui et de la coopération sans réserve de notre délégation.

Nous souhaitons la bienvenue à tous les nouveaux Ambassadeurs et Représentants permanents qui ont récemment rejoint la Conférence, dont la Turquie, l'Inde, le Sénégal, le Japon, la Belgique et la Bulgarie. Nous remercions le secrétariat, dirigé par M. Michael Møller, Secrétaire général de la Conférence, et le personnel du Bureau des affaires de désarmement de l'ONU, notamment M^me^ Soliman, M. Kalbusch et d'autres collègues, d'avoir pris toutes les dispositions nécessaires en vue de la session de cette année. Nous remercions le Haut-Représentant de l'ONU pour les affaires de désarmement pour sa présence à la Conférence la semaine dernière et remercions M. Møller d'avoir donné lecture du message du Secrétaire général de l'ONU à la Conférence, ainsi que de sa propre déclaration.

Monsieur le Président, ma délégation vous félicite d'avoir fait circuler un document officieux la semaine dernière. Vous avez effectivement proposé une approche créative et pragmatique pour structurer les travaux de la Conférence. Cette approche prévoit la possibilité de tenir des discussions informelles sur les points déjà inscrits à l'ordre du jour et offre également la possibilité d'examiner de nouvelles questions, sur la base du consensus, afin de trouver un moyen de sortir de l'impasse actuelle.

Par le passé, un désaccord sur une question controversée a empêché la Conférence de mener des travaux de fond sur toutes les autres questions essentielles. La Conférence a également été privée de la possibilité d'examiner de nouvelles questions en lien direct avec

la paix et la sécurité internationales, telles que la cybersécurité, les nouveaux types de systèmes d'armes déstabilisants, les systèmes d'armes létaux autonomes et le terrorisme chimique et biologique, entre autres.

Monsieur le Président, nous étudions attentivement votre proposition et demandons des instructions à notre capitale. Nous attendons avec impatience la réunion informelle de vendredi afin de mieux comprendre cette proposition et d'en discuter en profondeur.

Le Pakistan attache une très grande importance aux travaux de la Conférence du désarmement. En sa qualité de seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement dans le monde, la Conférence fait partie intégrante du mécanisme de l'ONU pour le désarmement, et lui est indispensable. Sa force et son efficacité résident dans sa représentativité et son caractère inclusif. Tous les États militairement importants sont présents sur un pied d'égalité et peuvent défendre leurs intérêts vitaux en matière de sécurité dans le respect de la règle de consensus. Ces attributs sont absolument essentiels − ou plutôt indispensables − à toute instance traitant des questions de désarmement et de sécurité.

Il ne fait aucun doute que le programme mondial de désarmement doit être revitalisé. Toutefois, cela ne peut passer ni par l'abandon de la Conférence à la recherche de pseudo progrès au sein d'instances non représentatives, ni par la poursuite au sein de la Conférence de traités inéquitables qui s'appliquent de manière disproportionnée à un ou deux États seulement. Une véritable percée est possible pour autant que nous démontrions une volonté politique réelle de faire progresser ensemble les objectifs de paix et de sécurité internationales et régionales et de désarmement sur une base non discriminatoire et équitable. L'objectif primordial qui donne son orientation à cette tâche devrait être le principe cardinal de création d'une sécurité égale et non diminuée pour tous les États.

Le Pakistan est prêt à soutenir activement tout effort en ce sens dans le cadre de la Conférence. Toutefois, pas plus que de tout autre État, l'on ne peut attendre du Pakistan qu'il se joigne à une entreprise − que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de la Conférence − préjudiciable à ses intérêts légitimes en matière de sécurité.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant du Pakistan de sa déclaration et des paroles aimables adressées au Président. Je donne à présent la parole au Représentant de la République populaire démocratique de Corée, M. Ju Yong-chol.

**M. Ju** Yong-chol (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la première présidence de la Conférence du désarmement cette année.

J'ai pris la parole pour exercer le droit de réponse de ma délégation aux déclarations faites par les délégations de certains pays européens, dont Malte, qui s'est exprimée au nom de l'Union européenne, et la Belgique. J'ai écouté attentivement ces déclarations truffées de préjugés et d'allégations, et j'en viens à me demander si ces pays se préoccupent réellement de la paix et de la sécurité mondiales, ou s'ils ignorent délibérément la réalité pour prendre parti pour des motifs politiques.

Il est notoire que certains pays n'ont cessé d'essayer de profiter de cette tribune pour présenter les mesures d'autodéfense de la République populaire démocratique de Corée comme une violation des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU ou comme une menace grave pour la sécurité mondiale. Comme elle l'a clairement expliqué à plusieurs reprises, la République populaire démocratique de Corée est exposée à la menace nucléaire d'une force extérieure, à savoir les États-Unis. Depuis plus d'un demi-siècle, les États-Unis mènent à l'égard de la République populaire démocratique de Corée une politique hostile qui implique des menaces nucléaires, du chantage, des pressions politiques et militaires persistantes, et des sanctions économiques. Je pense en particulier aux manœuvres militaires annuelles conjointes prétendument routinières et défensives ciblant la République populaire démocratique de Corée qui sont menées dans la péninsule coréenne depuis plusieurs décennies au mépris des aspirations d'une communauté internationale éprise de paix et des sérieuses mises en garde de la République populaire démocratique de Corée. Dans ces conditions, mon pays a choisi la voie du renforcement de ses capacités de défense

au nom de sa souveraineté en tant que nation face à la politique hostile et à la menace nucléaire exercées par les États-Unis.

Comme la République populaire démocratique de Corée l'a précisé dans sa récente déclaration, la mise au point de missiles balistiques intercontinentaux s'inscrit dans le cadre des efforts qu'elle déploie pour renforcer ses capacités de défense afin de faire face à la menace nucléaire grandissante en provenance des États-Unis. Tant que les États-Unis continueront d'avoir recours à la menace nucléaire et au chantage, et tant qu'ils ne cesseront pas d'effectuer à nos portes des manœuvres belliqueuses sous le prétexte d'exercices annuels, nous continuerons de renforcer nos moyens de défense et nos capacités de frappe préventive, dont l'arme nucléaire constitue le pilier.

Si certains pays européens sont réellement préoccupés par la paix et la sécurité internationales, ils doivent d'abord comprendre clairement quelle est la cause principale de l'escalade des tensions dans la péninsule coréenne. Les pays européens seraient bien avisés d'exiger des États-Unis qu'ils abandonnent leur politique hostile à l'égard de la République populaire démocratique de Corée, laquelle est à l'origine de l'escalade de la tension dans la péninsule coréenne.

Je voudrais maintenant passer aux sanctions du Conseil de sécurité de l'ONU à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée, de nombreux délégués de pays européens ayant déclaré que les mesures de légitime défense de la République populaire démocratique de Corée constituent une violation de ces résolutions. L'année dernière, les États-Unis ont monté de toutes pièces une autre résolution sur les sanctions en abusant du mandat du Conseil de sécurité de l'ONU et en accusant la République populaire démocratique de Corée d'avoir pris des mesures d'autodéfense. Cette résolution − dont la malignité et l'illégalité sont sans précédent − n'a aucune base juridique justifiable. Si l'accès aux armes nucléaires doit être remis en question, il faut blâmer les États-Unis, premier pays au monde à posséder l'arme nucléaire. Si le Conseil de sécurité a pour mandat d'interdire à un pays d'effectuer des essais nucléaires, quel est l'intérêt du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ou du Traité d'interdiction des essais nucléaires ?

La République populaire démocratique de Corée se dote d'armes nucléaires car elle n'a pas d'autre choix pour assurer sa défense, les États-Unis l'ayant classée comme faisant partie de l'« axe du mal » et désignée comme cible de frappes nucléaires préventives. Les États-Unis n'ont eu de cesse d'intensifier les mouvements hostiles et les menaces nucléaires à l'encontre la République populaire démocratique de Corée en introduisant divers types d'équipements meurtriers en vue de la guerre nucléaire en Corée du Sud. La République populaire démocratique de Corée dénonce et rejette catégoriquement toutes les résolutions dont elle est la cible, qu'une certaine grande puissance exploite à ses fins politiques sordides en violation flagrante des droits indépendants, du droit au développement et du droit à l'existence d'un État souverain.

Ces documents ne sont rien de plus que des textes illégaux dénués de toute impartialité, légitimité et force morale. C'est pourquoi, l'année dernière, le Représentant permanent de la République populaire démocratique de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York a adressé un courrier au Secrétariat de l'ONU afin d'obtenir des éclaircissements sur les fondements juridiques des résolutions du Conseil de sécurité à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée concernant ses essais nucléaires et ses lancements de satellites à des fins pacifiques. Dans ce courrier, il demande s'il existe un article du droit international qui stipule que les essais nucléaires, les satellites et les tirs de roquettes balistiques constituent une menace pour la paix et la sécurité internationales. Toutefois, dernièrement, le Secrétariat de l'ONU s'est contenté d'invoquer l'Article 39 de la Charte des Nations Unies, sans ajouter le moindre élément de réponse à la question soulevée. Si les essais nucléaires ou les lancements de missiles balistiques constituaient véritablement une menace contre la paix et la sécurité internationales, le Conseil de sécurité de l'ONU devrait se saisir de la question des États-Unis et des autres pays concernés et leur imposer des sanctions, car ils ont mené plus de 2 000 essais nucléaires et procèdent régulièrement au lancement de satellites et de missiles balistiques. Ce qui précède démontre clairement que l'Article 39 ne se rapporte aucunement aux essais nucléaires ou aux lancements de satellites. Le fait d'élaborer une résolution illégale visant à imposer des sanctions et des blocus n'est rien d'autre qu'un acte contre l'humanité et

menace sérieusement le droit à l'existence du peuple de la République populaire démocratique de Corée et son développement pacifique. La République populaire démocratique de Corée n'a jamais reconnu de telles résolutions déraisonnables et rejette toutes les résolutions contre le pays, y compris la dernière en date.

La République populaire démocratique de Corée continuera de coopérer étroitement avec divers pays au sein de l'ONU et au sein d'autres instances internationales pour faire opposition et rejeter l'arbitraire, l'autoritarisme et la politique discriminatoire de deux poids deux mesures, en ce inclus le racket injustifié et illégal pour imposer des sanctions et exercer des pressions sur la République populaire démocratique de Corée.

Enfin, la République populaire démocratique de Corée est déterminée à faire progresser les travaux de la Conférence, et je vous assure de mon plein appui et de ma contribution constructive à l'amélioration des résultats des activités de la Conférence cette année.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la République populaire démocratique de Corée de sa déclaration. Deux délégations supplémentaires demandent la parole : la République de Corée et les États-Unis. Je donne à présent la parole au Représentant de la République de Corée, l'Ambassadeur Kim In-chul.

**M. Kim** In-chul (République de Corée) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je souhaite formuler deux observations. La première s'entendait aux fins de la bienséance ; la seconde, malheureusement, pourrait justement porter atteinte à cette dernière.

Tout d'abord, nous vous félicitons pour votre accession à la première présidence de la Conférence du désarmement pour cette année, et nous saluons les efforts que vous avez déployés pour donner le coup d'envoi de cette session à l'appui d'une proposition judicieuse qui, nous l'espérons, bénéficiera finalement de l'appui de tous les membres de la Conférence. Je voudrais également souhaiter la bienvenue à nos nouveaux collègues de Belgique, de Bulgarie, d'Inde, du Japon, du Sénégal et de Turquie ; nous sommes très impatients de travailler en étroite collaboration avec eux et, comme toujours, avec leurs équipes. Troisièmement, je manquerais à mon devoir si je ne vous faisais pas part de notre profonde gratitude pour la coopération dont tous les membres de la Conférence et de l'ONU ont fait preuve dans le cadre de la dernière présidence de la Conférence, que nous avons assumée, y compris tout au long des processus à la Première Commission et à l'Assemblée générale.

Ma seconde observation porte sur la longue déclaration faite par le Représentant de la République populaire démocratique de Corée. Je voudrais lui demander − par votre intermédiaire, Monsieur le Président − si, parmi les propos que nos collègues ont tenus aujourd'hui au sujet de la République populaire démocratique de Corée, certains sont erronés, mensongers ou non attestés. Tenons-nous en aux faits : rien que l'année dernière, la République populaire démocratique de Corée a violé les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité au rythme de plus de deux fois par mois. Il me semble que sa logique absurde au sujet des résolutions du Conseil de sécurité et du droit international montre clairement que la République populaire démocratique de Corée veut le beurre et l'argent du beurre. Je veux lui dire − par votre intermédiaire, Monsieur le Président − qu'elle peut avoir soit le beurre, soit l'argent du beurre : elle va devoir choisir, et cesser d'infliger aux diverses instances de l'ONU l'interminable exposé de sa logique absurde. Ce qui est plus regrettable, et plus alarmant, c'est qu'alors que, dans le message vidéo qu'il a adressé à cette assemblée la semaine dernière, le Secrétaire général a souligné la nécessité de promouvoir la sécurité par des actions pacifiques, ce que le représentant de la République populaire démocratique de Corée vient de déclarer est la réitération d'un récit qui va clairement et catégoriquement à l'encontre du message du Secrétaire général. Personne n'y accorde de crédit − pas le moindre crédit.

C'est pourquoi, une fois de plus, nous exigeons − immédiatement − un démantèlement complet, vérifiable et irréversible des programmes de la République populaire démocratique de Corée ; et je tiens à dire à nouveau clairement que, comme les déclarations de tant de membres présents dans cette salle l'ont démontré aujourd'hui, la communauté internationale restera unie jusqu'à ce jour.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la République de Corée de sa déclaration et des paroles aimables adressées au Président. Je donne à présent la parole au Représentant des États-Unis, l'Ambassadeur Robert Wood.

**M. Wood** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, comme c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous féliciter pour votre accession à ce poste et de vous assurer de l'engagement de ma délégation à travailler avec vous dans l'exercice de vos fonctions de président.

Je prends la parole pour répondre aux remarques du Représentant de la République populaire démocratique de Corée. Comme beaucoup l'ont déjà dit dans cette assemblée, la République populaire démocratique de Corée doit mettre fin à sa rhétorique hostile et à ses provocations ; elle doit aussi remplir ses obligations internationales.

Permettez-moi également de rappeler au Représentant de la République populaire démocratique de Corée que l'engagement des États-Unis en faveur de la défense de la République de Corée et du Japon est inébranlable.

Un dernier mot de rappel au Représentant de la République populaire démocratique de Corée : les États-Unis ne reconnaissent pas et ne reconnaîtront pas la Corée du Nord en tant qu'État doté d'armes nucléaires.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant des États-Unis de sa déclaration et des paroles aimables adressées au Président. La République populaire démocratique de Corée demande à présent la parole. Monsieur, vous avez la parole.

**M. Ju** Yong-chol (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je reprends la parole pour répondre aux remarques de la Corée du Sud et des États-Unis.

Tout d'abord, il est aussi décevant que déplorable que la délégation sud-coréenne se serve de la Conférence du désarmement comme d'une tribune pour reprocher à la République populaire démocratique de Corée ses mesures de légitime défense et provoquer une confrontation au sein de cette instance. Nous avons déjà dit très clairement à maintes reprises que la dissuasion nucléaire de la République populaire démocratique de Corée n'est pas destinée à nuire à d'autres pays, mais à sauvegarder la paix dans la péninsule coréenne et à préserver la sécurité de la région du scénario de guerre nucléaire des États-Unis. C'est pourquoi la Corée du Sud devrait s'interdire tout acte inapproprié qu'elle pourrait poser à l'encontre de ses compatriotes en se ralliant aveuglément à la politique hostile des États-Unis à l'égard de la République populaire démocratique de Corée : le pays devrait mettre un terme aux exercices militaires conjoints visant la République populaire démocratique de Corée et menés en collaboration avec des forces extérieures.

Je tiens à être très clair sur un point, afin de vous permettre de bien saisir l'évolution actuelle de la situation : la question nucléaire dans la péninsule coréenne découle de la politique profondément hostile des États-Unis à l'égard de la République populaire démocratique de Corée.

Je voudrais répondre aux observations du Représentant de la Corée du Sud. La Corée du Sud n'est pas en mesure de prendre des décisions ou d'exercer le droit d'assurer le commandement opérationnel en temps de guerre. Il vaudrait donc beaucoup mieux que cette question d'ordre interne soit réglée par le peuple nord-coréen lui-même. La Corée du Sud serait bien avisée de s'abstenir de demander à d'autres pays de prendre des mesures conjointes à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée et d'inciter à la méfiance et à l'affrontement.

Je ne tiens pas à revenir en détail sur ce que j'ai déjà dit, mais les États-Unis sont entièrement responsables d'avoir poussé la République populaire démocratique de Corée à avoir recours à des moyens de dissuasion nucléaire, parce qu'ils mènent depuis des décennies une politique désespérément hostile à l'égard de la République populaire démocratique de Corée, empiétant sur sa souveraineté et ses droits vitaux.

Les États-Unis doivent donc mettre un terme ou renoncer à leur politique hostile à l'égard de la République populaire démocratique de Corée afin d'enrayer l'escalade des tensions dans la péninsule coréenne. Quoi qu'on en dise, la République populaire

démocratique de Corée renforcera ses moyens de défense en dépit de la menace nucléaire persistante et du chantage exercé par les États-Unis.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la République populaire démocratique de Corée de sa déclaration. Je donne à présent la parole au Représentant de la Chine, M. Ji Haojun.

**M. Ji** Haojun (Chine) (*parle en chinois*) : Monsieur le Président, la Chine n'a pas l'intention de prendre part au différend qui vient de surgir. En tant que voisin immédiat, mon pays espère vivement le maintien de la paix et de la stabilité dans la péninsule coréenne. La Chine s'oppose fermement à toute action qui aggraverait les tensions dans le pays ; elle s'oppose également à ce que des problèmes surgissent, dans l'un ou l'autre camp, à nos portes. Nous appelons toutes les parties à maintenir le calme afin de créer, par la voie diplomatique, les conditions nécessaires à la dénucléarisation de la péninsule et à l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables en Asie du Nord-Est.

En notre qualité de grande puissance responsable et de membre du Conseil de sécurité, nous soutenons que les résolutions du Conseil de sécurité doivent être prises en considération et mises en œuvre. Quels que soient le pays ou la région à laquelle elles s'adressent et l'année où elles ont été adoptées, ces résolutions devraient toutes être respectées et appliquées. La Chine s'oppose résolument à la pratique d'une politique de deux poids deux mesures dans l'application des résolutions du Conseil de sécurité par quelque pays que ce soit. La Chine s'oppose aussi résolument à tout pays qui clame haut et fort que le régime international de non-prolifération doit être maintenu tout en prenant des initiatives qui démantèlent le rempart que constitue la non-prolifération à l'échelle internationale.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Chine de sa déclaration. Il semble que nous ayons épuisé la liste des orateurs à ce stade. Je vais toutefois demander si une autre délégation souhaite prendre la parole. Cela ne semble pas être le cas.

Comme je l'ai indiqué la semaine dernière, je tiendrai une séance plénière informelle le vendredi 3 février 2017, à 10 heures, dans la salle de conférence VII du bâtiment A. Le secrétariat enverra un rappel par courrier électronique.

La délégation de la Fédération de Russie a demandé à la présidence d'aider à l'organisation d'une réunion informelle en marge de la Conférence sur la question d'une convention internationale pour la répression des actes de terrorisme chimique et biologique. Je vous invite donc à réserver la date du jeudi 9 février 2017 à 10 heures en vue d'une réunion informelle sous la forme d'une manifestation parallèle sur ce sujet à la demande de la délégation de la Fédération de Russie. Le secrétariat enverra davantage d'informations en temps utile.

J'aimerais maintenant demander au secrétariat de partager avec nous quelques informations d'ordre organisationnel.

**M. Kalbusch** (Secrétaire de la Conférence du désarmement) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Excellences, Mesdames et Messieurs les Représentants, ainsi que le Président l'a indiqué, le document CD/2085 contenant l'ordre du jour a été publié et est disponible dans vos boîtes aux lettres. Nous avons également publié deux autres documents sous les cotes CD/2084 et CD/2086.

Je voudrais remercier toutes les délégations qui ont soumis leurs notes verbales identifiant les membres de leur délégation ; celles qui ne l'ont pas encore fait sont priées de les soumettre au secrétariat dès que possible.

Nous avons également contacté les délégations afin qu'elles vérifient les informations disponibles dans la version imprimée du répertoire. Nous remercions les délégations qui nous ont répondu ; nous serions très reconnaissants à celles qui ne l'ont pas encore fait de s'en acquitter avant la fin des travaux demain, afin que nous puissions faire mettre le livre jaune sous presse.

Par ailleurs, nous avons téléchargé plusieurs documents sur le site Web et ajouté un lien qui vous permet de créer des notifications par courrier électronique vous avertissant quand du nouveau contenu est disponible sur notre site Web.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le secrétariat d'avoir partagé ces informations. Je vous informe que notre prochaine séance plénière officielle aura lieu le mardi 7 février 2017, à 10 heures, dans la salle du Conseil. Ceci conclut nos travaux pour aujourd'hui. La séance est levée.

*La séance est levée à 12 h 5.*